



Erreur medicale : que faire ?

Par **choupette71**, le **27/03/2008 à 13:52**

Bonjour,rrnrJ'ai besoin d'un conseil pour savoir ce qu'il est possible de faire pour une erreur de diagnostic de la part d'un médecin.rnrnVoilà en septembre 2003 une personne de mon entourage souffrait beaucoup d'une sciatique.Son médecin lui a prescrit des anti inflammatoires. En décembre un radiologue a conseillé à la fin de son rapport de faire pratiquer une synthigraphie. Le médecin a refusé pretextant que ce n'était pas la peine et qu'il s'agissait d'un problème inflammatoire.rnrnEn mars un spécialiste nous a orienté vers un autre spécialiste à l'hopital et celui-ci a découvert qu'il s'agissait d'un cancer très avancé.rnrnIl se trouve que la personne en question est décédée voilà maintenant 2 ans. Le médecin a reconnu son erreur, car il aurait dû détecter cette maladie fin septembre 2001. rnrnSuis je en droit de faire quelque chose contre ce médecin, car je trouve inadmissible qu'il continue à soigner des patients en toute impunité..;rnrnQue me conseillez vous ?rnrnMerci pour vos réponses.